

Siège Social : 36000 Châteauroux
Adresse : 2 Place des Cigarières
Date de convocation : 1er mars 2024

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 20 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le 20 mars,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 36 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (30)

AUJEAN Bernard, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, SEMION Michel, SLEDZ Jean, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, WUNSCH Mylène.

Étaient absents (7)

DRUI Martial, GARGAUD Patrick, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, TUAL Didier, YVERNAULT Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
BALSAN Charles-Henri a donné pouvoir à LION Michel
DELYS Dominique a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
GUESNARD Yves a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
MAUBOIS Philippe a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

Étaient excusés (7)

ALLARD Bernard, BRANCHOUX Gilles, CHARPENTIER Dominique, ELBAZ Xavier, FOISEL Michel, LAROCHE Laurent, PICOUT Laurent.

Objet : Approbation de la présentation du compte de gestion budget annexe maitrise d'ouvrage des travaux 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recette remis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1er : De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et accuse des résultats identiques à ceux du compte administratif.

(Sous réserve de l'approbation des montants proposés par Monsieur le Trésorier Principal de Châteauroux).

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Louis CAMUS



Secrétaire de Séance :


Michel LION
Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20240320-03202409-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

